

Mme COURTADE Henriette, épouse DAVIZOU
Domiciliée 4 chemin de Tournemire , 81100 CASTRES
Propriétaire à 31600 LHERM
Tel 0673727985
Mel : h.courtade57@orange.fr

à

Monsieur le Commissaire Enquêteur du Tribunal Administratif,
désigné pour l'enquête publique , concernant la modification du PLU,
sur la Commune de 31600 LHERM

Objet : Contestation des modifications apportées par le nouveau PLU.

Cher Monsieur,

Dans le cadre du nouveau PLU arrêté sur la Commune du Lherm par le Conseil municipal du 25 octobre 2018, les parcelles cadastrées A 697 au lieu-dit Coucourès et F 0242 route de Rieumes, dont je suis propriétaire par actes notariés , déposés chez Maître Maubrey, 56, avenue Jacques Douzans 31600 Muret , ont été réclassées en zone agricole.

Je viens contester cette décision aux motifs suivants :

Concernant la parcelle A 697 :

Critère de frais de viabilité :

Un projet de lotissement avait été déposé par la société ARP Foncier concernant cette parcelle ainsi qu'un ensemble de parcelles voisines. Des promesses de vente avaient été signées. Le projet n'a pas abouti car la Commune n'a pas voulu prendre en charge la viabilisation du chemin rural qui joint la rue de Vie Longue à la Rue des Chênes. Certes.

Cependant, dans un projet plus modeste, la parcelle 697 dont je suis propriétaire étant située dans une réelle proximité du rond-point, du supermarché et de la rue de Vie Longue, sa viabilité, c'est-à-dire l'accès à une voirie ou à des réseaux collectifs , serait beaucoup plus raisonnable, en termes de frais.

D'autre part, concernant les critères de pollution ou nuisances pris en compte ,à juste titre, dans le nouveau PLU, celles- ci seraient très faibles (comparées à l'impact d'un lotissement).

Critère de limitation de la zone urbaine.(que je peux tout à fait comprendre)

Nous conviendrons tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'une parcelle isolée , éloignée d'une zone urbanisée déjà existante, puisqu'elle est juste de l'autre côté de deux lotissements et dans l'alignement du supermarché.

J'ai pu lire dans les projets de la commune : « Développement de la ZAC à proximité du supermarché, au lieu-dit "Coucourès" ». Donc, la préservation de terres agricoles, n'est pas garantie à 100%.

D'autre part, j'ai pu lire aussi , dans le compte-rendu du Conseil municipal du 14 mars 2019, qu'une demande de terrain avait été demandée par la MSA pour la création d'une MARPA (un projet que j'approuve totalement) et c'est un terrain situé face à Auchan qui pourrait être proposé par la Commune et de ce fait le Cabinet d'études ARTELIA a précisé que cette réalisation entraînerait une modification du PLU.

Comme quoi , le PLU est encore modifiable.

Concernant la parcelle F0242, située Chemin de Rieumes.

Critère de limitation de zone urbaine

Je reprendrai l' argumentation ci-dessus, puisque nous sommes là aussi en bordure d'une zone urbanisée d'une part, et d'autre part, je viens rappeler que le 9 octobre 2007, avec un groupe de

propriétaires voisins de ma parcelle , nous avons accordé une servitude de passage pour un propriétaire d'une maison construite sur la parcelle 235 (voir plan ci-joint), selon un acte déposé chez Maître Malbosc 31240 Saint Sulpice sur Lèze.

Vous conviendrez qu' il est pénalisant de se voir refuser l'accès à zone constructible, après avoir accepté de faciliter celle d'autrui.

Pour toutes les raisons ci-dessus, je vous prie de bien vouloir prendre en compte ma réclamation.

Il est vrai que des contraintes professionnelles, familiales et géographiques (je réside dans le Tarn), et quelques ennuis de santé, ne m'ont pas permis de suivre de près, ce projet de modification de PLU, mais j'ai obtenu deux rendez-vous auprès de Monsieur le Maire, à ce sujet (le dernier était le 31 octobre 2018).

C'est pourquoi, je viens exprimer ma requête , en dernier recours dans le cadre de l' enquête publique qui vous a été confiée , et je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma lettre.

Veillez agréer toute ma considération et l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à 81100 Castres, le lundi 27 mai 2019.
Madame Henriette COURTADE, épouse DAVIZOU

